

# Directives pour la pastorale du catéchuménat



## 1. Introduction

### 1.1 Fondements

*Rituel de l'initiation chrétienne des adultes (RICA).*

*Rituel du baptême des enfants en âge de scolarité (RBEAS).*

*Rituel du baptême des petits enfants (RBPE).*

DIOCÈSE DE LAUSANNE, GENÈVE ET FRIBOURG, *Orientations diocésaines pour le catéchuménat (OD).*

### 1.2 But

Ces directives ont pour but de préciser l'organisation et la mise en œuvre de la pastorale du catéchuménat dans la région diocésaine de Fribourg francophone.

### 1.3 Terminologie

L'initiation chrétienne est la première participation sacramentelle à la mort et à la résurrection du Christ. Par les sacrements de l'initiation que sont le baptême, la confirmation et l'eucharistie, tout chrétien est initié par le Christ lui-même et devient membre de son Corps qui est l'Église<sup>1</sup> :

- a) lorsque le baptême est conféré aux petits enfants<sup>2</sup>, l'initiation chrétienne se poursuit avec les sacrements de la confirmation et de l'eucharistie, conformément aux orientations diocésaines ;
- b) lorsque tel n'est pas le cas, l'adulte, l'adolescent ou l'enfant qui demande le baptême est préparé à l'initiation chrétienne durant un itinéraire catéchuménal.

Au sens strict, le catéchuménat concerne les non baptisés ; au sens analogique, il concerne aussi les baptisés qui demandent la réception des sacrements de la confirmation et de l'eucharistie<sup>3</sup>. Ainsi, pour des raisons pratiques, on entend par *catéchumènes*, dans ces directives :

- a) les adultes, les adolescents et les enfants qui sont candidats à l'initiation (sens strict) ;
- b) les adultes baptisés qui demandent la confirmation et de l'eucharistie (sens analogique)<sup>4</sup>.

### 1.4 Rituels et itinéraires

Il s'agit de distinguer entre le rituel et l'itinéraire catéchuménal qui met en œuvre le rituel :

Cas	Rituel	Itinéraire	Directives
Adultes (dès 16 ans)	RICA	Catéchuménat des adultes	Cf. 3.1 ci-dessous
Adolescents (dès le CO)	RICA	Avec le parcours de confirmation	Cf. 3.2 ci-dessous
Enfants (école primaire)	RBEAS	Catéchuménat des enfants	Cf. 3.3 ci-dessous

## 2. Répartition des tâches

### 2.1 Principes

Les tâches des acteurs du catéchuménat figurent dans les *Orientations diocésaines*. La répartition des tâches est précisée dans les schémas annexés aux présentes directives : elle suppose une collaboration permanente. Le cas échéant, on sollicitera la collaboration des missions linguistiques.

<sup>1</sup> Cf. OD, orientation 2.

<sup>2</sup> Cette expression désigne ceux qui, n'étant pas arrivés à l'âge de raison (présumé à 7 ans accomplis, cf. can. 97 § 2), ne peuvent professer une foi personnelle, cf. RBPE, n° 36. Jusqu'à l'âge de raison, il ne s'agit pas d'un itinéraire catéchuménal : on utilise le RBPE. Pour la préparation au baptême des enfants de 2 à 6 ans, le pôle catéchuménat recommande de s'inspirer des propositions de la Conférence des évêques de France (voir sur le site internet du pôle catéchuménat).

<sup>3</sup> Cf. OD, orientation 1.

<sup>4</sup> L'itinéraire pour l'admission à la pleine communion de l'Église catholique s'inspire de la dynamique catéchuménale tout en évitant d'assimiler les candidats aux catéchumènes (cf. RICA, n° 313). Sa mise en œuvre est coordonnée au cas par cas par le pôle catéchuménat.

Ces tâches ne sont pas l'apanage des agents pastoraux ou des bénévoles spécialisés : tout le peuple de Dieu a une responsabilité dans l'initiation chrétienne (accueil et accompagnement, prière, participation aux étapes liturgiques, ce qui sous-entend que la communauté locale soit informée)<sup>5</sup>.

Le pôle catéchuménat encourage la collaboration au niveau décanal pour désigner le répondant du catéchuménat et pour animer l'itinéraire catéchuménal des enfants. Si cette collaboration n'est pas réalisée, les tâches décanales relèvent de l'unité pastorale.

## 2.2 Procédure administrative

Pour la procédure administrative, on se référera aux *Orientations diocésaines*<sup>6</sup>. Les formulaires diocésains doivent être transmis au pôle catéchuménat, qui assure l'envoi à la chancellerie de l'évêché.

La récolte des informations nécessaires à l'établissement des registres relève de l'unité pastorale pour les enfants et les adolescents, et du pôle catéchuménat pour les adultes.

Dans tous les cas, le répondant du catéchuménat ainsi que le prêtre ou le diacre en charge des célébrations s'assurent que le curé est au courant des démarches entreprises.

## 3. Mise en œuvre

### 3.1 Catéchuménat des adultes

#### 3.1.1 Durée

La durée de l'itinéraire dépend de la grâce de Dieu, de la participation du catéchumène et du soutien apporté par la communauté locale : elle varie d'une personne à l'autre<sup>7</sup>. Il est en principe demandé :

- a) aux candidats à l'initiation chrétienne de cheminer durant deux ans (la date du baptême est discutée avec toutes les parties concernées) ;
- b) aux baptisés qui demandent la confirmation ou l'eucharistie de cheminer durant une année (pour des raisons pratiques, ils sont admis dans le parcours cantonal jusqu'à Noël<sup>8</sup>).

#### 3.1.2 Axes pastoraux

L'itinéraire catéchuménal des adultes est conçu selon les axes pastoraux suivants :

- a) les rencontres cantonales (à visée principalement catéchétique) sont animées par le pôle catéchuménat et réunissent les catéchumènes indiqués au point 1.3 ;
- b) le cheminement communautaire (qui vise surtout l'intégration dans l'Église) est porté par tous les acteurs, en particulier par l'unité pastorale et/ou le décanat et l'accompagnateur ;
- c) l'accompagnement personnel (qui vise surtout la maturation dans la foi) est porté par tous les acteurs, en particulier par l'accompagnateur (ou par un aîné dans la foi, pour les confirmands).

La participation des accompagnateurs aux rencontres cantonales est réglée dans un document spécifique<sup>9</sup>. Les parrains et marraines, lorsqu'ils ont été choisis, sont associés aux principales étapes.

<sup>5</sup> Cf. *RICA*, n° 44-51 ; *OD*, orientation 3. Sur ces éléments, on peut se référer aux propositions figurant dans : CNPL / SERVICE NATIONAL DU CATÉCHUMÉNAT, *Guide pastoral du Rituel de l'initiation chrétienne des adultes*, 2000, 33-36.

<sup>6</sup> Cf. *OD*, annexe 3. Les formulaires diocésains figurent sur le site internet de l'évêché.

<sup>7</sup> Cf. *OD*, orientation 5.

<sup>8</sup> L'itinéraire peut être complété après la célébration des sacrements de l'initiation (par exemple lorsque la confirmation est demandée en vue du mariage). Notons que si, au moment du mariage, l'un ou les deux futurs conjoints n'est (ne sont) pas confirmé(s) et qu'il n'a pas été possible de recevoir ce sacrement auparavant, ils sont encouragés à suivre l'itinéraire après le mariage, cf. DIOCÈSE DE LAUSANNE, GENÈVE ET FRIBOURG, *Guide pastoral du mariage*, 2022.

<sup>9</sup> Cf. le document *Rôle et tâches des accompagnateurs(trices) du catéchuménat*, disponible sur le site internet du pôle catéchuménat.

### 3.1.3 Étapes liturgiques

Pour les candidats à l'initiation chrétienne, les étapes sont les suivantes :

- a) la célébration d'accueil de la demande de baptême est facultative et, si elle est célébrée dans l'unité pastorale, elle ne comporte pas de rite particulier<sup>10</sup> ;
- b) l'entrée en catéchuménat est célébrée dans l'unité pastorale, selon les critères de discernement et le rituel prévus<sup>11</sup> ; on veillera à le faire au plus tard en décembre avant l'appel décisif ;
- c) l'appel décisif est célébré au niveau diocésain le premier samedi de Carême, selon les critères de discernement et le rituel prévus<sup>12</sup> ;
- d) le premier scrutin est célébré au niveau de la région diocésaine tandis que les deuxième et troisième scrutins sont célébrés dans l'unité pastorale, selon le rituel prévu (lectures de l'année A)<sup>13</sup> ;
- e) les sacrements de l'initiation sont célébrés dans l'unité pastorale durant la veillée pascale, selon le rituel prévu : la confirmation est conférée aussitôt après le baptême, puis les nouveaux baptisés reçoivent l'eucharistie pour la première fois<sup>14</sup>.

Pour les baptisés qui demandent la confirmation, le sacrement est célébré en principe lors de la célébration diocésaine<sup>15</sup>. Le cas échéant, ils reçoivent ensuite l'eucharistie pour la première fois.

Les déroulements liturgiques (rituels) figurent sur le site internet du pôle catéchuménat.

## 3.2 Catéchuménat des adolescents

### 3.2.1 Durée et axes pastoraux

L'itinéraire catéchuménal des adolescents est en principe réalisé dans le cadre du parcours de confirmation de l'unité pastorale (qui constitue un itinéraire de type catéchuménal selon les orientations diocésaines) ; cela permet un cheminement avec des jeunes du même âge. Dans ce cas, la durée de l'itinéraire coïncide avec celle du parcours de confirmation.

Après avoir rencontré la famille, les responsables locaux prennent contact avec le pôle catéchuménat. Le choix de l'accompagnateur sera décidé en concertation entre les différentes parties.

Les plus âgés (dès 16 ans) participent en principe à l'itinéraire des adultes.

### 3.2.2 Étapes liturgiques

Les étapes sont les suivantes :

- a) la célébration d'accueil de la demande de baptême est facultative (cf. ci-dessus, 3.1.3) ;
- b) l'entrée en catéchuménat est célébrée dans l'unité pastorale (cf. ci-dessus, 3.1.3), par exemple lors de la messe d'engagement des confirmands ou durant une messe du parcours ;
- c) l'appel décisif et les scrutins sont célébrés dans l'unité pastorale, un à deux mois avant la célébration de la confirmation de l'unité pastorale, selon les critères de discernement et le rituel prévus (cf. ci-dessus, 3.1.3)<sup>16</sup> ;

<sup>10</sup> Cf. *RICA*, n° 68.

<sup>11</sup> Cf. *ibid.*, n° 70-102.

<sup>12</sup> Cf. *ibid.*, n° 126-146.

<sup>13</sup> Cf. *ibid.*, n° 148-174.

<sup>14</sup> Pour la veillée pascale, cf. *ibid.*, n° 43, 52, 58, 61, 203 ; en cas de nécessité grave, on peut choisir un autre temps, en premier lieu le temps pascal, cf. n° 61-62, 204. Pour le rituel, cf. n° 202-235. Pour les sacrements de la confirmation et de l'eucharistie, cf. n° 211, 213.

<sup>15</sup> Cf. *OD*, annexe 3.

<sup>16</sup> *RICA*, n° 61-62 offre la possibilité de célébrer en dehors du Carême et du temps pascal l'appel décisif et les sacrements de l'initiation. Cependant, si le baptême est célébré à Pâques, l'appel décisif a lieu avec celui des enfants.

- d) les sacrements de l'initiation sont célébrés dans l'unité pastorale, selon le rituel prévu (cf. ci-dessus, 3.1.3) ; en raison de l'unité de ces sacrements, on privilégiera leur célébration lors de la célébration de la confirmation de l'unité pastorale.

Les déroulements liturgiques (rituels) figurent sur le site internet du pôle catéchuménat.

### 3.3 Catéchuménat des enfants

#### 3.3.1 Durée

La durée de l'itinéraire varie d'une personne à l'autre. Il est en principe demandé aux non baptisés qui demandent les sacrements de l'initiation de cheminer de septembre à Pâques.

La demande de baptême est souvent liée à l'approche du cheminement vers la vie eucharistique. Les unités pastorales veilleront donc :

- a) à prendre contact avec les familles des enfants de 3-4H qui participent à la catéchèse scolaire mais ne sont pas baptisés ;
- b) à discerner le désir éventuel du baptême, lequel n'est pas lié à l'âge mais à la relation personnelle avec Jésus-Christ (il est profitable d'intégrer les catéchistes concernés à ce discernement).

#### 3.3.2 Axes pastoraux

L'itinéraire catéchuménal des enfants est conçu selon les axes pastoraux suivants :

- a) il est envisagé pour les familles (et pas seulement pour les enfants) : les parents, frères et sœurs, parrains et marraines sont aussi sujets et acteurs du catéchuménat, l'itinéraire pouvant constituer pour eux une occasion de croissance spirituelle, voire de nouvelle évangélisation<sup>17</sup> ;
- b) il valorise l'accompagnement, l'animation des temps forts et la célébration des étapes liturgiques au niveau local (unité pastorale ou décanat) ;
- c) il est vécu complémentirement à la catéchèse scolaire (dans la mesure où les enfants y participent, ce qui est souhaitable) : l'itinéraire catéchuménal et la catéchèse contribuent conjointement à la préparation au baptême par une maturation progressive de la foi.

En plus des parents, on veillera à associer aux principales étapes, dans la mesure du possible, les parrains et marraines, les grands-parents, les catéchistes concernés, le groupe de catéchèse, etc.

La rencontre des familles et l'animation des temps forts devraient être réalisées au niveau décanal.

#### 3.3.3 Étapes liturgiques

Les étapes sont les suivantes :

- a) la célébration d'accueil de la demande de baptême est célébrée dans l'unité pastorale, selon le rituel prévu<sup>18</sup> ; il est bon que ce rite soit célébré dans le cadre de la messe dominicale ;
- b) l'entrée en catéchuménat est célébrée dans l'unité pastorale, selon les critères de discernement et le rituel prévus<sup>19</sup> ; on veillera à le faire au plus tard en décembre avant l'appel décisif ;
- c) l'appel décisif et le scrutin sont célébrés au niveau décanal le deuxième dimanche de Carême (ou la veille au soir), selon les critères de discernement et le rituel prévus<sup>20</sup> ;

<sup>17</sup> Cf. *OD*, orientation 3. La catéchèse est donc familiale et s'adresse tant aux enfants qu'à ceux qui les accompagnent et les soutiennent dans leur démarche (parents, frères et sœurs, parrains et marraines, etc.).

<sup>18</sup> Cf. *RBEAS*, n° 13-29.

<sup>19</sup> Cf. *ibid.*, n° 30-54.

<sup>20</sup> L'appel décisif des enfants n'est pas prévu dans le *RBEAS*. Selon une décision de la Conférence des ordinaires romands, il est célébré sur le modèle de l'appel décisif des adultes. Sur les critères de discernement et le rituel du scrutin, cf. *RBEAS*, n° 55-81.

- d) le baptême est célébré dans l'unité pastorale durant la veillée pascale, ou plus largement durant le temps pascal, ou un dimanche, selon le rituel prévu<sup>21</sup> ; on évaluera avec soin l'opportunité de le faire durant la veillée pascale compte tenu des particularités de cette célébration.

Les déroulements liturgiques (rituels) figurent sur le site internet du pôle catéchuménat.

### 3.3.4 Confirmation et eucharistie

Le *RBEAS* donne la possibilité au prêtre qui baptise, en l'absence de l'évêque, de confirmer le néophyte immédiatement après ; il prévoit que le néophyte soit toujours admis à l'eucharistie aussitôt après son baptême<sup>22</sup>.

La célébration conjointe des trois sacrements de l'initiation est possible, mais il faut discerner, en fonction de la demande de l'enfant, si cela est opportun<sup>23</sup>. Si c'est le cas, on veillera à compléter l'itinéraire catéchuménal par une catéchèse adaptée.

## 4. Points d'attention

### 4.1 Accueil de la demande et liberté des personnes

L'Église accueille toute demande dès lors qu'elle est formulée personnellement et en toute liberté. Il est nécessaire de vérifier, tout au long de l'itinéraire, que la liberté du candidat est respectée et, pour les enfants, que les personnes ayant l'autorité parentale soutiennent sa démarche<sup>24</sup>. Un discernement doit être fait dans les cas particuliers (rupture entre les parents, contexte interreligieux, etc.).

### 4.2 Critères de discernement avant les étapes liturgiques

Le pôle catéchuménat, les répondants du catéchuménat et les accompagnateurs seront particulièrement attentifs aux critères de discernement qui précèdent les étapes liturgiques :

a) pour les adultes et les adolescents :

- entrée en catéchuménat : conversion initiale (volonté de changer de vie et d'entrer en relation avec Dieu dans le Christ, premier sens de la pénitence, découverte de la prière), premier sens de l'Église (fréquentation des chrétiens, familiarisation avec leur esprit) ;
- appel décisif : conversion de la mentalité et des mœurs, pratique de la charité, connaissance suffisante du mystère chrétien et foi éclairée, participation croissante à la vie de la communauté, volonté explicite de recevoir les sacrements de l'Église<sup>25</sup>.

b) pour les enfants :

- entrée en catéchuménat : capacité à se déterminer par rapport à Jésus-Christ, engagement à le suivre pour mieux le connaître et l'aimer, première expérience de vie en communauté ;
- appel décisif et scrutin : foi assez proche de celle requise pour le baptême, certaine expérience de la vie spirituelle et des difficultés rencontrées pour suivre le Christ<sup>26</sup>.

Les répondants du catéchuménat et les accompagnateurs veilleront aussi à ne pas omettre la période du précatéchuménat (première évangélisation), qui constitue un temps important de discernement<sup>27</sup>.

<sup>21</sup> Pour la période de célébration, cf. *RBEAS*, n° 83. Pour le rituel, cf. n° 82-127.

<sup>22</sup> Cf. *ibid.*, respectivement n° 90 et 91.

<sup>23</sup> Cf. *OD*, orientation 7 et annexe 3.

<sup>24</sup> Cf. *OD*, annexe 3.

<sup>25</sup> Cf. *RICIA*, respectivement n° 71-72 et 128.

<sup>26</sup> Cf. *RBEAS*, respectivement n° 9, 30-31 et 9, 55-57.

<sup>27</sup> Voir en particulier *RICIA*, n° 65-67, et *RBEAS*, n° 9.

### 4.3 Conditions pour choisir les parrains et marraines

Pour le choix des parrains et marraines de baptême et de confirmation (qui n'est pas une obligation, cf. can. 872 / 892), on se référera aux conditions mentionnées dans les notes doctrinales et pastorales sur l'initiation chrétienne<sup>28</sup> :

- a) avoir été désigné par le futur baptisé / confirmé (ou ses parents), être apte à remplir cette fonction et avoir l'intention de le faire ;
- b) avoir 16 ans accomplis ;
- c) appartenir à l'Église catholique, avoir reçu les sacrements de l'initiation chrétienne ;
- d) ne pas être le père ou la mère du futur baptisé / confirmé.

Il y a un seul parrain ou une seule marraine, ou un parrain et une marraine.

### 5. Dispositions finales

Les présentes directives entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2024 et remplacent les dispositions antérieures.

Fait à Fribourg le 24 juin 2024,  
en la solennité de la Nativité de saint Jean-Baptiste.

Région diocésaine de Fribourg francophone



Céline Ruffieux  
Représentante de l'évêque

Service catéchèse et jeunesse



Emmanuel Rey  
Responsable du service

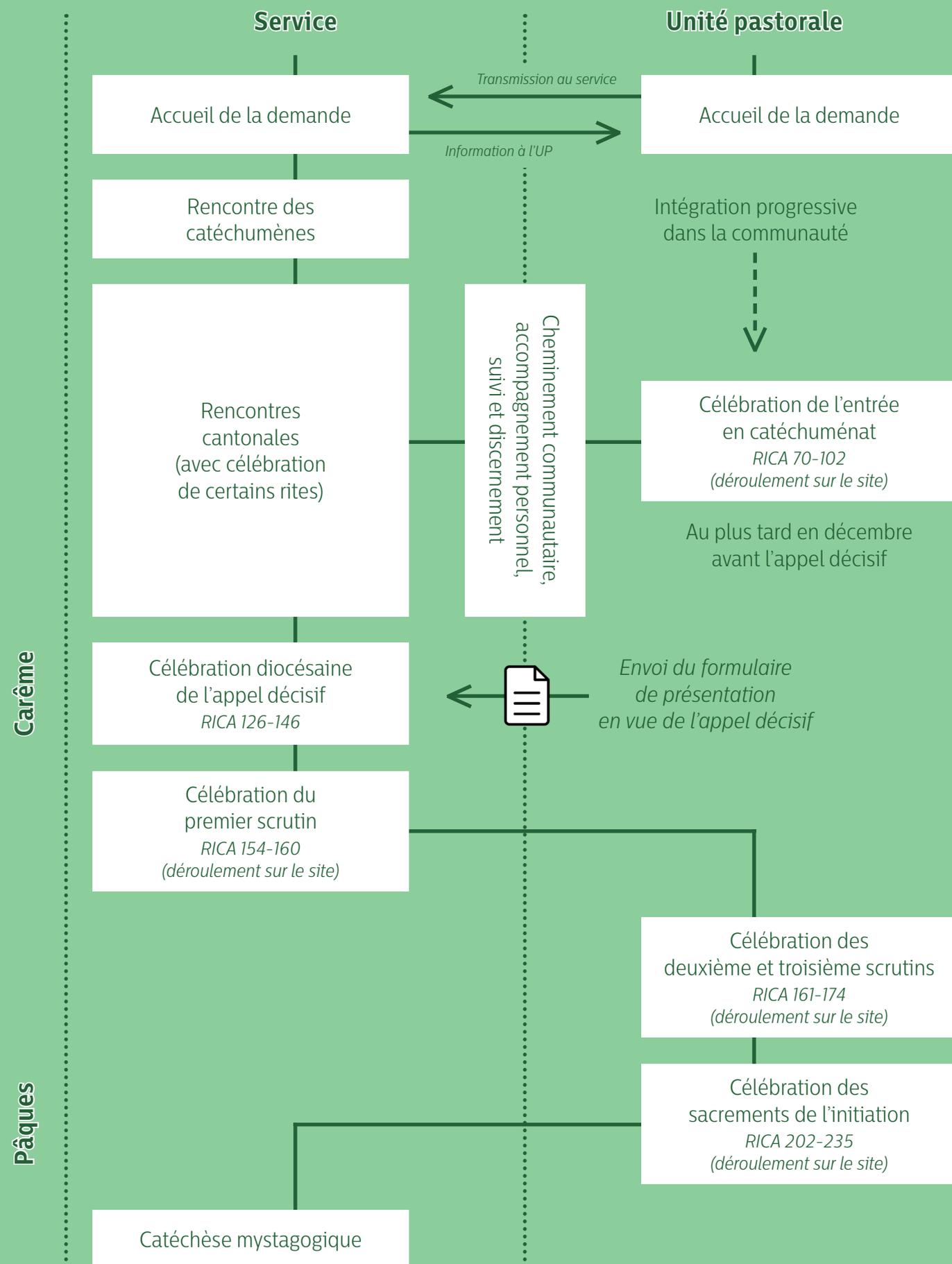
### Annexes

Schémas de l'itinéraire catéchuménal des adultes, des adolescents et des enfants

---

<sup>28</sup> Cf. *RICA*, n° 10 (ces notes doctrinales et pastorales sont communes au *RICA*, au *RBEAS* et au *RBPE*).

# Catéchuménat des adultes



# Catéchuménat des adolescents

Calendrier du parcours de confirmation de l'unité pastorale

## Service

Conseil  
Appui  
Formation

Élaboration  
de séquences  
spécifiques  
et de la  
célébration  
de l'appel décisif

## Unité pastorale

Accueil de la demande

Visite des familles

Intégration au parcours  
de confirmation

Rencontres du parcours  
de confirmation

Célébration de l'entrée  
en catéchuménat  
*RICA 70-102*  
(déroulement sur le site)

par exemple lors de la  
messe d'engagement

Rencontres du parcours  
de confirmation

Célébration de l'appel  
décisif et scrutin  
*RICA 126-146*  
(déroulement sur le site)

1 à 2 mois avant la messe  
de confirmation <sup>2</sup>

Célébration des  
sacrements de l'initiation  
*RICA 202-235*  
(déroulement sur le site)

lors de la messe  
de confirmation



Annonce

Suivi et discernement,  
intégration dans la communauté

Envoi du formulaire  
de présentation  
en vue de l'appel décisif <sup>1</sup>



Suivi et discernement,  
intégration dans la communauté

<sup>1</sup> la lettre au ministre est envoyée avec les lettres des confirmands

<sup>2</sup> si le baptême est célébré à Pâques, l'appel décisif a lieu avec celui des enfants

# Catéchuménat des enfants

